

MONTELO CHANTE

Le Club des Chanteurs



MONTELO CHANTE et la ville de MONTE LIMAR, capitale du nougat
Présentent

Le 28^{ème} TREMPLIN DES ETOILES

Grand Prix de la chanson française et internationale
Parrainé par Jean Ferrat lors de sa création en 1997

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

REGLEMENT DU CONCOURS :

CATEGORIE ADULTE INTERPRETE ET ACI :

- Le **concours adulte Interprète et ACI** se déroulera à la salle " **Mistral 1**" au **Palais de Congrès Charles Aznavour à Montélimar (26) les 25 et 26 Octobre 2025.**

- Cette catégorie est ouverte à tous les chanteurs et chanteuses ainsi que les auteurs-compositeurs, d'un âge minimum de **16 (seize) ans**. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure, l'entrée est gratuite pour cette personne.

Nouveau : Les A.C.I. auront une grille avec des critères de notation différents de ceux des Interprètes.

- Ce concours est limité à 200 (deux cents) candidats.

- **Présélections Adultes et A.C.I. : samedi 25 octobre 2025 de 10h à 18h30 et dimanche 26 octobre 2025 de 10h à 12h.** L'ordre de passage des présélections se fera par tirage au sort en présence d'un élu de la mairie de Montélimar. Au terme des présélections, 30 (trente) candidats seront sélectionnés pour la finale. Les résultats seront donnés le dimanche 27 octobre à 14 heures, la présence du candidat est alors obligatoire.

- **La finale aura lieu le dimanche 26 Octobre 2025 à partir de 15 heures à la salle « Mistral 1 ».** L'ordre de passage de la finale se fera également par tirage au sort.

- Le jury des présélections sera composé uniquement de professeurs de chant, de chefs d'orchestre de haut niveau ainsi que des professionnels du spectacle (responsables de casting, productions TV, personnalités audiovisuelles, etc.). La finale sera jugée par les personnes citées ci-dessus ainsi que par des personnalités du show-business dont l'identité est tenue secrète jusqu'au jour des présélections. Chaque année, une partie du jury des présélections et de la finale est renouvelée pour permettre aux candidats malheureux des précédentes éditions d'être entendus et notés par d'autres personnes.

- Les chanteurs doivent s'accompagner sur un **support en bon état : CD ou clé USB** (de préférence, un seul titre par support). Ils ont aussi la possibilité de s'accompagner à la **guitare** ou au **clavier**. Ils peuvent également être accompagnés par un guitariste ou un pianiste.

Les **auteurs-compositeurs** sont admis dans le concours. **Contrairement aux interprètes, ils sont obligés de présenter une composition en français. Des prix spéciaux seront attribués aux trois meilleurs d'entre eux.** Chaque chanteur lors des **présélections**, effectuera une **prestation d'une durée de 2 minutes. Tout montage**, visant à couper la chanson pour mettre la voix plus en valeur **est interdit. La même chanson sera chantée entièrement lors de la finale** du dimanche 26 octobre 2025.

- Les membres du jury sont les seuls habilités à noter les candidats. Leur décision est irrévocable. **Les concurrents sont notés sur 40 (voix/20, interprétation/10, expression scénique/10).** A la fin du concours, le jury se tiendra à la disposition des candidats pour leur donner des explications sur leurs résultats.

- Notre souci est avant tout le confort et la qualité pour que chaque candidat ait les meilleures conditions pour défendre ses chances (bon accueil, jury professionnel). Nous avons toujours un matériel de son de très haut niveau. La sonorisation est assurée par l'**Orchestre Tony Bram's**.



- **L'inscription est de 22 Euros et donne droit d'accès aux présélections et éventuellement à la finale au candidat.** Les concurrents seront convoqués par téléphone. Il leur sera précisé la date et l'heure de leur passage, afin d'éviter des attentes trop longues. Toute personne en retard (non justifié) sera systématiquement éliminée. **Chaque candidat de moins de 18 ans a droit à un accompagnant gratuit.**

- La plus grande correction est demandée, qu'il s'agisse du répertoire ou de la tenue.

Les prix catégorie adulte interprète :

- 1er prix : **1500 euros** + trophée+ première partie artiste
- 2ème prix : **500 euros** + coupe
- 3ème prix : **458 euros** + coupe
- 4ème prix : **250 euros** + coupe
- du 5ème au 10ème prix : **150 euros** + coupe

Les prix catégorie adulte ACI :

- 1er prix : **700 euros** + première partie artiste
- 2ème prix : **300 euros**
- 3ème prix : **150 euros**

CATEGORIE JUNIOR :

- **L'Association Montélo Chante** va organiser le **Tremplin des Etoiles "catégorie junior"**.

- Cette catégorie est ouverte aux candidats de **7 (sept) à 15 (quinze) ans**. Un justificatif attestant de l'âge des candidats peut être demandé.

- L'inscription au concours est de **14 Euros**. Cette inscription donne droit à un accompagnant gratuit.

- Le concours se déroulera à la salle "**Mistral 1**" au **Palais des Congrès Charles Aznavour à Montélimar (26) le samedi 25 octobre 2025 à partir de 20 heures.**

- Le concours est limité à 40 (quarante) candidats et sera jugé par un jury de professionnels de la musique.

- Les résultats du concours Junior seront donnés le Samedi Soir.

10 (dix) enfants seront sélectionnés pour la finale.

Attention : cette année la **finale Junior se déroulera le Dimanche 26 Octobre 2025 après-midi, et précèdera la finale Adultes.**

Les finales se dérouleront en présence du président du Jury.

La présence du candidat sélectionné est obligatoire.

Les prix catégorie junior :

- 1er prix : **229 euros** + trophée + 1ère partie artiste
 - 2ème prix : **153 euros** + coupe
 - 3ème prix : **100 euros** + coupe
 - 4ème prix : **75 euros** + cadeaux
 - 5ème prix : **50 euros** + cadeaux
- Cadeaux jusqu'au 10^{ème}

